

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022

Membres du
Conseil : 27

L'an deux mille vingt-deux et le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents : 21
Pouvoirs : 3
Absents : 6

Date de
Convocation :
28/03/2022

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Présente	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Présente	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé- Donne pouvoir à Virginie ROUZAUD	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Absent excusé	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Présente	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée-Donne pouvoir à Sandrine THRUIN	M TROUVE	Absent excusé- Donne pouvoir à Serge FAUDRIN
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc HERMAN

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19H00.

◆ ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2022

Le PV est adopté à l'unanimité.

L'adoption du Procès-Verbal de la séance du 28 mars 2022 sera reportée lors du prochain conseil municipal.

◆ DECISIONS DU MAIRE (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)

- De signer un contrat relatif à la fourniture et à la livraison des repas crèche avec l'Ets Les Bocaux de Mamie pour la période du 11 avril au 22 avril 2022 au prix de 899.50 € HT.

◆ INFORMATIONS ET DEBATS

- Monsieur Le Maire rappelle la date du vote du budget DLVA fixée au vendredi 08 avril 2022. Pour mémoire, le projet de budget instaure de la fiscalité additionnelle sur le foncier bâti à hauteur de deux points, une taxe de 0.5 point au titre la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ainsi qu'un complément de 0.5 point au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

- Monsieur Le Maire propose une modification du point 10 inscrit à l'ordre du jour, modifiant le montant total de l'autorisation de programme compte tenu de la remise d'APS du maître d'œuvre et du chiffrage détaillé du projet de construction du groupe scolaire.

◆ EXAMEN DES DELIBERATIONS

1. FINANCES : COMPTE DE GESTION 2021- COMMUNE ET CIMETIERE

➤ **COMMUNE : BUDGET PRINCIPAL**

Madame Marie-Rose DI BERNARDO, adjointe déléguée aux finances présente au Conseil Municipal le compte de gestion de la Commune pour l'année 2021 arrêté par le Comptable du Trésor. Elle précise qu'il est en concordance avec les comptes de l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 24 voix Pour et 0 Contre, approuve le compte de gestion de la commune et précise qu'il est en concordance avec les comptes de la commune.

➤ **CIMETIERE : BUDGET PRINCIPAL**

Madame Marie-Rose DI BERNARDO, adjointe déléguée aux finances, présente au Conseil Municipal le compte de gestion du budget cimetière pour l'année 2021, arrêté par le Comptable du Trésor. Elle précise qu'il est en concordance avec les comptes de l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 24 voix Pour et 0 Contre, approuve le compte de gestion du budget cimetière et précise qu'il est en concordance avec les comptes de la commune.

2. FINANCES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 – COMMUNE ET CIMETIERE

➤ **COMMUNE : BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de la Commune pour l'année 2021.

En fin de présentation, monsieur le Maire se retire conformément à la loi et madame DI BERNARDO, assure la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 23 voix Pour et 0 Contre, vote le compte administratif 2021 tel que détaillé ci-dessous :

Section de fonctionnement

Recettes	4 606 633.82 €
Dépenses	4 116 304.33 €
Résultat excédentaire de l'exercice	490 329.49 €
Excédent reporté	1 882 436.57 €
Excédent de clôture	2 372 766.06 €

Section d'investissement

Recettes	891 973.79 €
Dépenses	741 308.10 €
Résultat excédentaire de l'exercice	150 665.69 €
Déficit reporté	-19 644.02 €
Excédent de clôture	131 021.67 €

➤ BUDGET ANNEXE CIMETIERE : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du cimetière pour l'année 2021. Le déficit reporté en section d'investissement d'un montant de 18 176.64 € correspond au stock de caveaux et de cases columbariums constaté au 31 décembre 2021.

En fin de présentation, monsieur le maire se retire conformément à la loi et madame DI BERNARDO, assure la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité 23 voix Pour et 0 Contre, vote le compte administratif 2021 tel que détaillé ci-dessous :

Section d'exploitation

Recettes	33 288.08 €
Dépenses	14 807.38 €
Résultat excédentaire de l'exercice	18 480.70 €
Déficit reporté	-18 480.70 €
Résultat de clôture	0 €

Section d'investissement

Recettes	14 807.38 €
Dépenses	32 984.02 €
Résultat de l'exercice	14 807.38 €
Déficit reporté	-32 984.02 €
Résultat de clôture (déficit)	-18 176.64 €

3 – FINANCES : BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Madame Marie-Rose DI BERNARDO rappelle au conseil municipal les résultats du Compte Administratif 2021 de la Commune.

Excédent de Fonctionnement cumulé : **2 372 766.06 €**

Excédent d'Investissement cumulé : **131 021.67 €**

Après étude des besoins budgétaires 2022, il est proposé d'affecter une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement en section d'investissement, à hauteur de 25 000€ pour couvrir le besoin de financement des restes à réaliser.

Compte tenu du besoin de financement dégagé par les restes à réaliser pour un montant de 155 706.61€ et, de l'excédent d'investissement cumulé de 131 021.67 €, le résultat d'investissement avec restes à réaliser est déficitaire pour la somme 24 684.94 €, il est donc obligatoire d'affecter à minima ce besoin.

L'affectation proposée s'élève à la somme de 25 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité 24 voix Pour et 0 Contre, décide d'affecter 25 000€ en section d'investissement à l'article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés et, de reporter l'excédent de fonctionnement libre de toute affectation, à l'article 002-Résultat de fonctionnement reporté, pour la somme de 2 347 766.06 €.

4. FINANCES : COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2022

Conformément à l'article L 1612-6 du CGCT, un budget peut être voté en suréquilibre : «...n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont dans la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent. »

L'article L 1612-7 du CGCT précise que « ... n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comprend ou reprend un excédent reporté par la

décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées. »

Le vote de la section de fonctionnement en suréquilibre (+ 1 963 766.06 €) semble nécessaire dans le cadre d'une gestion prudente des finances de la commune.

Madame Marie-Rose DI BERNARDO présente au conseil municipal les prévisions budgétaires 2022, des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la commune.

Monsieur Le Maire précise que malgré la maîtrise des dépenses engagée et à poursuivre, le résultat de l'exercice sera très certainement moins important que l'année précédente compte tenu de l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie et, de la non-augmentation des dotations de l'Etat.

La faible augmentation du produit de fiscalité constatée par l'augmentation des bases suite aux 3.4% de révision des valeurs locatives, ne suffira pas à compenser l'augmentation des dépenses liée à la conjoncture actuelle.

Madame DI BERNARDO précise que les dotations de l'Etat ont été notifiées ce jour et, il est constaté une baisse de 15.50% la dotation forfaitaire et une augmentation de 8.76% de la dotation de solidarité rurale soit une augmentation du produit de 421€ par rapport à 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

011 Charges à caractère général	1 174 708.00 €
012 Charges de personnel	2 502 400.00 €
014 Atténuations de produits	93 500.00 €
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	104 913.83 €
042 Dotations aux amortissements	112 850.00 €
65 Autres charges de gestion courante	402 730.00 €
66 Charges financières (intérêts)	75 881.17 €
67 Charges exceptionnelles	1 000.00 €

023 Virement à la section d'investissement	635 000.00 €
--	--------------

Total des dépenses	5 102 983.00 €
---------------------------	-----------------------

013 Atténuation de charges	59 400.00 €
042 Amortissements subventions et travaux en régie	5 500.00 €
70 Vente d'eau et prestations de services	404 065.00 €
73 Impôts et taxes	2 835 832.00 €
74 Dotations et participations	1 263 186.00 €
75 Autres produits de gestion courante	124 550.00 €
76 Produits financiers	100.00 €
77 Produits exceptionnels	26 350.00 €

Total des recettes réelles	4 718 983.00 €
-----------------------------------	-----------------------

002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 347 766.06 €
---	-----------------------

Total des recettes	7 066 749.06 €
---------------------------	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT :

020 Dépenses imprévues d'investissement	28 980.97 €
040 Amortissements subventions	5 500.00 €
16 Remboursement capital dette	250 200.00 €
165 Cautionnements garantis	1 500.00 €
20 Etudes, insertions, licences, brevets	1 333.92 €
21 Acquisitions corporelles	1 230 404.06 €
23 Travaux, installations techniques	537 800.00 €

Total des dépenses	2 055 718.95 €
001 Solde exécution reporté	131 021.67 €
040 Dotations aux amortissements	112 850.00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	139 000.00 €
13 Subventions d'investissements reçues	733 877.28 €
16 Emprunt à contracter	300 000.00 €
165 Cautionnements reçus	1 500.00 €
275 Remboursement cautionnement versé	1 900.00 €
21532 Régularisation imputation	570.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	635 000.00€

Total des recettes	2 055 718.95 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité 24 voix Pour et 0 Contre, vote le Budget Primitif 2022 de la commune tel que ci-dessus.

5. FINANCES : BUDGET ANNEXE CIMETIERE – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Madame Marie-Rose DI BERNARDO rappelle au conseil municipal les résultats du Compte Administratif 2021 du cimetière.

Déficit d'Exploitation cumulé : **0 €**

Déficit d'investissement cumulé : **- 18 176.64 €**

Le déficit d'investissement sera reporté au budget primitif 2022, il correspond au stock constaté au 31/12/2021, il sera revalorisé en fin d'exercice selon la variation constatée entre les entrées et les sorties de stock. Il reste deux caveaux sur la dernière tranche de réalisation 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité 24 voix Pour et 0 Contre, décide de reporter le déficit d'investissement à l'article 001 pour la somme de 18 176.64 €.

6. FINANCES : CIMETIERE - BUDGET PRIMITIF 2022

Madame Marie-Rose DI BERNARDO présente au conseil municipal le Budget Primitif pour l'année 2022 du Cimetière qui s'équilibre comme suit :

Section d'Exploitation :

Dépenses : 89 404.70 €

Recettes : 89 404.70 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 62 878.99 €

Recettes : 62 878.99 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité 24 voix Pour et 0 Contre, vote le budget primitif 2022 du cimetière comme présenté ci-dessus.

7 – FINANCES : TAUX D'IMPOSITION 2022

Marie-Rosé DI BERNARDO rappelle que le Conseil municipal doit fixer les taux d'imposition de la Taxe Foncière Bâtie et de la Taxe Foncière Non Bâtie. La suppression de la taxe d'habitation est compensée depuis le 01 er janvier 2021 par le transfert vers le bloc communal de la part départementale de taxe foncière.

Un coefficient de péréquation est ensuite appliqué sur le produit total, ce qui entraîne un prélèvement de huit cent quarante sept mille trois cent quatre vingt sept euros (847 387 €) qui s'impute sur le produit de la fiscalité locale au profit du fonds de compensation.

Une augmentation du produit de 2021 à 2022 devrait être constatée d'environ 4% du fait notamment, de l'actualisation nationale des valeurs locatives à hauteur de 3.4%.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité 24 voix Pour et 0 Contre, maintient le taux de taxe foncière à 48.01% pour l'année 2022, maintient le taux d'imposition du foncier non bâti à 86.56%, pour un produit global attendu d'un montant de deux millions sept cent vingt deux sept cent seize euros (2 722 716 €).

TAXES	TAUX 2022	PRODUIT ATTENDU
Taxe Foncière Bâtie	48.01 %	2 668 875 €
Taxe Foncière Non Bâtie	86.56 %	53 840 €
		2 722 716 €

8. FINANCES : SUBVENTION 2022

Monsieur Roland GIRAUD présente au Conseil municipal le projet d'attribution des subventions 2021 arbitré en séance de travail, pour les associations villeneuvoises et extérieures à Villeneuve.

Les propositions prennent en compte les budgets et les activités réalisés ou prévus sur l'ensemble de la période 2020-2021. Compte tenu du contexte et du versement des subventions 2020, à un niveau habituel, de nombreuses associations ont diminuées leurs demandes pour l'année 2021, ou simplement renoncées à un versement pour cette année.

Les montants proposés pourront être ajustés à la rentrée en cas d'évolution des besoins des associations.

Un courrier détaillé leur sera envoyé dans ce sens.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS VILLENEUVOISES

En €	VERSEMENTS 2021	SUBVENTIONS 2022
AGE D'OR		2 500
AIKIDO	500	
APCV (prise en charge de la participation totale au CNAS)	19 943	22 500
ASSOC AUTONOME DES PARENTS D'ELEVES	1 200	1 200
AVEC/AUTOUR DU CLOCHER	200	200
BOULES		5 000
BOXE	1 500	3 000
CHASSE	600	900
COMITE DES FETES	8 000	12 390
CYCLO		1 300
CYPRES DE VOUS		3 500
FNACA	600	1 000
FOOT US VIVO	6 500	12 920
GYM VOLONTAIRE	800	500
ILES AUX PATCHES	200	500
IMPULSION DANSE	900	1 900

JUDO	1 800	3 900
KARATE	800	1 400
LA JEUNE FORET	300	300
LES TIAGS 04	300	400
NATURE ET PLEIN AIR ski		1 990
NATURE ET PLEIN AIR RANDONNEE	400	700
RENAISSANCE	350	350
SOLEILLADE	300	600
TENNIS	1 000	2 500
CUMULS	46 193	81 450

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXTERIEURES

En €	VERSEMENTS 2021	SUBVENTIONS 2022
Croix rouge	300	300
Pompiers amicale	1 400	1 400
Prévention routière	200	200
CUMULS	1 900	1 900

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 24 voix Pour et 0 Contre, vote une enveloppe globale d'un montant de **quatre vingt trois mille trois cent cinquante euros (83 350 €)**, réparti le montant des subventions votées selon le tableau ci-dessous et, précise que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif, chapitre 65.

9. FINANCES - Actualisation AP/CP – Extension du restaurant scolaire

Monsieur Le Maire rappelle que les travaux de construction du bâtiment commercial destiné à accueillir le bar-tabac ont fait l'objet d'une ouverture de programme en 2021, par délibération n°2021-12-04-12 pour un montant initial estimé à la somme de trois cent mille euros (300 000€).

Fin 2021, après consultation, le conseil municipal, par délibération n°2021-04-11-01 a attribué le marché de travaux pour la somme totale de deux cent quatre vingt sept mille huit cent soixante seize euros et quarante et un centimes hors taxes (287 876.41 € HT) soit trois cent quarante cinq mille quatre cent cinquante et un euros et soixante-dix centimes toutes taxes comprises (345 451.70 € TTC), hors maîtrise d'œuvre et études diverses.

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser cette autorisation de programme et d'inscrire les crédits de paiement nécessaires à l'achèvement du programme, en 2022.

L'autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) se résume ainsi :

AP/CP 2022

Montant global de l'AP (hors Moe et CSPS)	345 451.70 € TTC
CP 2021	0 €
CP 2022	345 451.70 € TTC

Le montant total de l'AP est équilibré suivant les recettes prévisionnelles suivantes :

Récupération TVA	57 575.28 €
DETR 2022	159 350.00 €
Autofinancement / emprunt	128 526.42 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, actualise l'autorisation de programme et inscrit les crédits de paiement nécessaires à l'achèvement du programme, en 2022.

10. FINANCES - Ouverture AP/CP – Construction Ecole

Monsieur Le Maire précise que le 22 mars 2022, le maître d'œuvre a remis l'Avant Projet Sommaire (APS) ainsi l'estimatif des travaux de construction de l'école. Le projet s'élève à la somme de deux millions onze mille trois cent quarante huit euros hors taxes (2 011 348 € HT) soit un coût toutes taxes comprises s'élevant à la somme de deux millions quatre cent treize mille six cent dix-sept euros et soixante centimes (2 413 617.60 € TTC), hors maîtrise d'œuvre et études diverses. Ce montant est actualisé par le maître d'œuvre au niveau de prix actuel, augmenté des variations importantes prévues en 2022.

La commission école s'est réunie mercredi 30 mars et arrêté le projet à ce montant maximum, qui implique que l'Etat réponde favorablement sur la totalité du financement demandé.

Afin d'apporter des précisions au service de l'état dans le cadre du dépôt du second dossier de demande de subvention, au titre de la DETR 2022, il est nécessaire de modifier l'autorisation de programme en conséquence.

Lors du vote du budget primitif 2022, les travaux de construction de l'école ont été inscrits pour partie, à hauteur de quatre cent mille euros toutes taxes comprises (400 000 € TTC).

Ce programme devrait se réaliser sur les années 2022, 2023 et début 2024.

Pour répondre à cet étalement, il est proposé au conseil municipal l'ouverture d'une autorisation de programme sur trois années.

L'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) se décline comme suit :

AP/CP 2022

Montant global de l'AP (hors Moe et CSPS)	2 413 617.60 € TTC
CP 2022	400 000.00 € TTC
CP 2023	1 440 000.00 € TTC
CP 2024	573 617.60 € TTC

Le montant total de l'AP est équilibré suivant les recettes prévisionnelles suivantes :

FCTVA	395 929.83 €
Région – FRAT	200 000.00 €
Etat - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2021) Notifiée	380 128.20 €
Etat - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2022)	500 000.00 €
Autofinancement / emprunt	937 559.57 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ouvre l'autorisation de programme et inscrit les crédits de paiement nécessaires sur trois années comme exposé ci-dessus.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20H40.

Le Maire,

Serge FAUDRIN



Secrétaire de séance,

Jean-Luc HERMAN

PV. CM. 04 Avril 2022 ,